



N° 23-040

La greffière en chef du tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code justice administrative, et notamment ses articles R. 226-1 à R. 226-6 ;

Vu l'accord de la présidente du Tribunal.

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée, en application de l'article R. 226-6 du code de justice administrative :

- à l'effet de signer tout acte de procédure y compris dans le cadre des diligences ordonnées en application de l'article R. 921-5 du code de justice administrative et toute correspondance administrative nécessaires au fonctionnement du tribunal à :

- M. Pierre VROMAINE, assistant du contentieux et adjoint à la greffière en chef ;

- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant du fonctionnement des chambres, des référés et des procédures d'urgence aux greffiers dont les noms suivent :

- M. Jean-François LANGLOIS, y compris dans le cadre de l'article R. 600-7 du code de l'urbanisme

- Mme Sylvie CHATELLAIN

- Mme Sophie GRARE

- M. Nicolas VERJOT, y compris dans le cadre de l'article R. 600-7 du code de l'urbanisme

- Mme Agathe RIBIERE

- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant des procédures d'urgence prises dans le cadre des permanences à l'agente de greffe dont le nom suit :

- Mme Nadia DERLY

- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant des recours mentionnés à l'article L. 742-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

- Mme Nelly WROBEL
- Mme Bernadette PAUCHET
- Mme Florence CLIQUET
- Mme Marie-Agnès BOIGNARD
- Mme Sylvie FORTIER
- Mme Marie BLONDEL
- Mme Valérie MARTINVAL
- Mme Zineb AGUENTIL
- Mme Corinne WANESSE
- Mme Fanny JOLY

- à l'effet de signer tout acte pris dans le cadre des procédures de désignation et d'indemnisation des commissaires enquêteurs à :

- Mme Nelly WROBEL

- à l'effet de signer tout acte pris dans le cadre des procédures d'aide juridictionnelle et des procédures d'appel et de cassation à :

- M. Michel PHILIPPON

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des greffiers, délégation est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer tout acte de procédure et relevant du fonctionnement de la chambre dans laquelle ils sont affectés et des autres chambres en cas de remplacement :

- Mme Nelly WROBEL
- Mme Bernadette PAUCHET
- Mme Nadia DERLY, y compris dans le cadre de l'article R. 600-7 du code de l'urbanisme
- Mme Florence CLIQUET
- Mme Marie-Agnès BOIGNARD
- Mme Sylvie FORTIER
- Mme Marie BLONDEL
- Mme Valérie MARTINVAL
- Mme Zineb AGUENTIL
- Mme Corinne WANESSE
- Mme Fanny JOLY

Fait à Amiens, le 13 juillet 2023

La greffière en chef,



Nathalie HAMON-LAFIN